Trait d'union

NEWSLETTER
AOÛT 2022 #24

© Stéphanie Bricout

On vous en dit plus sur...

LES SUJETS QUI VOUS **INTERROGENT...**

AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES :

Maison médicale : l'installation de médecins et la réorganisation de l'offre médicale restent un objectif absolument prioritaire pour la municipalité : des négociations sont en cours avec de nouveaux praticiens pour qu'ils rejoignent la commune. Pour mémoire, les derniers en fonction ont quitté la maison médicale en juin. Des travaux de remise aux normes et de rafraîchissement vont par ailleurs être entrepris cet automne.

Centre aquatique et balnéo-ludique : consultation en cours visant à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour redimensionner le projet dans une enveloppe soutenable par la commune.

Refuge de Folly : momentanément fermé car la personne titulaire de la délégation de service public pour son exploitation est tombée gravement malade. Nous ne pouvons que lui souhaiter un rapide rétablissement. À noter qu'une reprise d'activité se profile.

Bâtiment du camping : L'appel d'offres est lancé, la phase de négociation avec les entreprises est en cours et certains lots déclarés infructueux font l'objet d'une nouvelle consultation.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE ROUTIÈRE :

736 922 euros ont été consacrés à l'entretien des routes en 2021.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

1 695 334 euros (13,6 % du budget de fonctionnement communal) sont versés aux associations, répartis comme suit : 1 274 040 euros pour l'Office du Tourisme, 421 294 euros pour les autres associations de Samoëns. À cela s'ajoutent : l'intervention de personnels techniques municipaux, les prêts de salles et de matériel tout au long de l'année.

Voilà donc quelques réponses aux questions qui sont le plus fréquemment posées. Si vous souhaitez davantage de précisions, profitez des rencontres "Samoëns que j'aime" pour échanger, en compagnie des élus, sur le futur de notre village.

Prochains conseils municipaux :
lundi 5 septembre et
lundi 3 octobre 2022 à 19h30

Vite lu !

ÉVÉNEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE

Samedi 17 - L'association Play for Népal vous propose un dîner convivial à partir de 19h sous la patinoire. Cartes repas en vente dans les OT de Samoëns et Sixt, pour un menu aux saveurs népalaises à 18 €.

Du vendredi 9 au dimanche 25 - Le collectif Giffre en Transition organise la 3e édition de la **Fête des Possibles :** de nombreuses animations sur l'ensemble de la vallée qui rendent visibles les initiatives citoyennes pour une société durable, humaine et solidaire.

Dimanche 25 - La Foire de la Saint-Michel : le rendez-vous dédié à l'agriculture, aux produits du terroir, aux arts et traditions populaires.

Du vendredi 23 au dimanche 25 - 3e édition des Rencontres Bien-Être Automnales pour une parenthèse "zen".

FERMETURE DU BUREAU DE LA POSTE DE SAMOËNS

pour travaux à partir du 30 septembre pour une réouverture prévue le 18 octobre 2022.

mairie de Samoëns

Cohabitation

CHIENS VS FAUNE SAUVAGE, ESPACES NATURELS & ALPAGES

RIEN DE PLUS SYMPA QUE DE SE PROMENER EN ALPAGE AVEC SON CHIEN EN LIBERTÉ !

Rappelons cependant que **ces espaces naturels pastoraux sont aussi des espaces de cohabitation pour la faune sauvage et de travail pour les alpagistes.** Certains randonneurs ne mesurent pas les nuisances et perturbations qu'ils peuvent occasionner : chiens qui pénètrent dans les parcs des alpages, qui se perdent, qui troublent la quiétude de la faune sauvage ou encore qui peuvent être à l'origine de maladies dues à leurs déjections dans les champs…

De nombreuses négligences ont été constatées au cœur de ces territoires, certes naturels mais réglementés, malgré les directives pourtant bien mises en avant. Par conséquent, **la tenue en laisse de ces animaux fait désormais l'objet d'une obligation** sur arrêté municipal n°182/2022 depuis le 15 juillet 2022.

Les propriétaires de ces chiens qui ne se conforment pas à cette réglementation encourent une amende de 150 €.

Une signalétique rappelant cette obligation a été mise en place aux départs de chemins de randonnée.

LES BONS GESTES À ADOPTER EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE

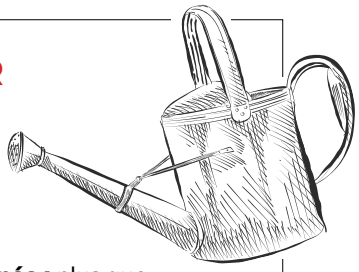

L'idéal pour éviter l'évaporation ? L'arrosage des fleurs et/ou plantations avant ou après l'exposition au soleil, soit à l'aube ou à la nuit tombée. Une question de bon sens, et pourtant…

L'eau est une ressource à préserver tout au long de l'année : plus que jamais, les cuves de récupération d'eau de pluie représentent une solution pour pouvoir disposer de réserve en cas de sécheresse. Des modèles bon marché en extérieur sont accessibles à partir de 120 €. La cuve enterrée, certes coûteuse, représente la solution la plus pérenne pouvant contenir un volume important.

Une chasse d'eau représente 4 à 10 litres d'eau : pensez à la tirer avec modération. Par ailleurs, des systèmes d'économiseurs ou de récupération d'eau existent.

Une douche représente 25 litres a minima pour 3 minutes : une des sources importantes d'économie d'eau réside dans nos pratiques quotidiennes de toilette. Douche rapide plutôt que bain : c'est bon pour les réservoirs et la nature et… pour le porte-monnaie aussi !

Et n'oubliez pas… Certes la pluie reviendra prochainement, cependant le déficit hydrique est bien réel et ce, pour plusieurs mois, probablement jusqu'au printemps après la saison hivernale qui aura rechargé Dame Nature en eau.

Vite lu !

PROJET DE PPRN*

Le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement le 27 juillet dernier pour donner son avis sur le projet de PPRN instruit par le Préfet. Par cette délibération, le conseil municipal demande au préfet de reconsidérer le classement de certains secteurs de la commune et en particulier le bourg au regard d'éléments nouveaux ou non pris en compte dans le projet : nouvelle étude en cours sur la modélisation des crues, entretien régulier des boisements de berge, suivi des profils en long des cours d'eau, protections mises en œuvre. La commune pourra, comme tout citoyen, apporter des remarques ou des éléments lors de l'enquête publique qui aura lieu prochainement.

**Plan de Prévention des Risques Naturels*

SAMOËNS QUE J'AIME

Le jeudi 8 septembre à 19h
Rendez-vous au pas de tir à l'arc pour partager un buffet et échanger.
Lundi 24 octobre
Soirée d'échange libre avec les élus en mairie.
Jeudi 17 novembre
Rencontre bilan de l'année au Bois aux Dames.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un nouveau point de collecte des déchets et de tri sélectif est à votre disposition entre la patinoire et la place du marché.

Rédaction : Mairie de Samoëns - Conception et mise en page : Avantmidi - Crédits photos : Mairie - AdobeStock - Directeur de la publication : M. Jean-Charles MOGENET, Maire - Impression : imprimerie Villière